



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 8

Réunion du :	Mardi 06 Décembre 2022
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ André VITIELLO

CORRESPONDANCES :

FFF - Ligue Méditerranée :

L.M.F FAFA le 30/11/22 : Réponse sur dossier FAFA stade Vallon du Soleil La Crau : noté

L.M.F Terrains le 30/11/22 : Classement éclairage stade F. Sastre de Six Fours Le Brusuc : noté

Divers Mairies :

M.T.P.M le 30/11/22 : Dossier FAFA Léo Lagrange de Toulon : noté

M.T.P.M le 01/12/22 : Avis préalable Vallon du Soleil La Crau : noté

LA BANQUE POSTALE le 05/12/22 : Demande renseignement sur dossier FAFA Saint Tropez : noté

COURRIERS ENVOYES :

FFF - Ligue Méditerranée :

LMF Terrains LE 30/11/22 : Demande classement éclairage stade F. Sastre de Six Fours Le Brusuc,

Divers :

LA BANQUE POSTALE le 06/12/22 : Renseignements sur dossier FAFA Saint Tropez

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en sept niveaux : E.1 à E.7.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E7, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion

Mardi 13 Décembre 2022

**Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO**